

BIENVENUE !



Assemblée générale 2023

Lundi 15 mai 2023

Agenda

1. 2022 en quelques mots
2. Objectifs pour 2023
3. Assemblée Générale 2023

2022 en quelques mots

250

coopérateurs-
investisseurs

519.100

€ de capacité
d'investissement

25

entreprises
sociales
financés



2022
Structuration du
Citizenfund Charleroi
Métropole

urbike

Juillet 2022
Premier re-financement
de urbike



Relieve Furniture

2022
Financement de
Linked.Farm & Relieve
Furniture

HOBA
SMART MOBILITY FOR YOUR SOCIETY

Snappies

Octobre 2022
Financement de Hooba &
Snappies



2022
Certification B Corp



Novembre 2022
Les 5 ans du Citizenfund
avec « Une licorne dans la
pièce »



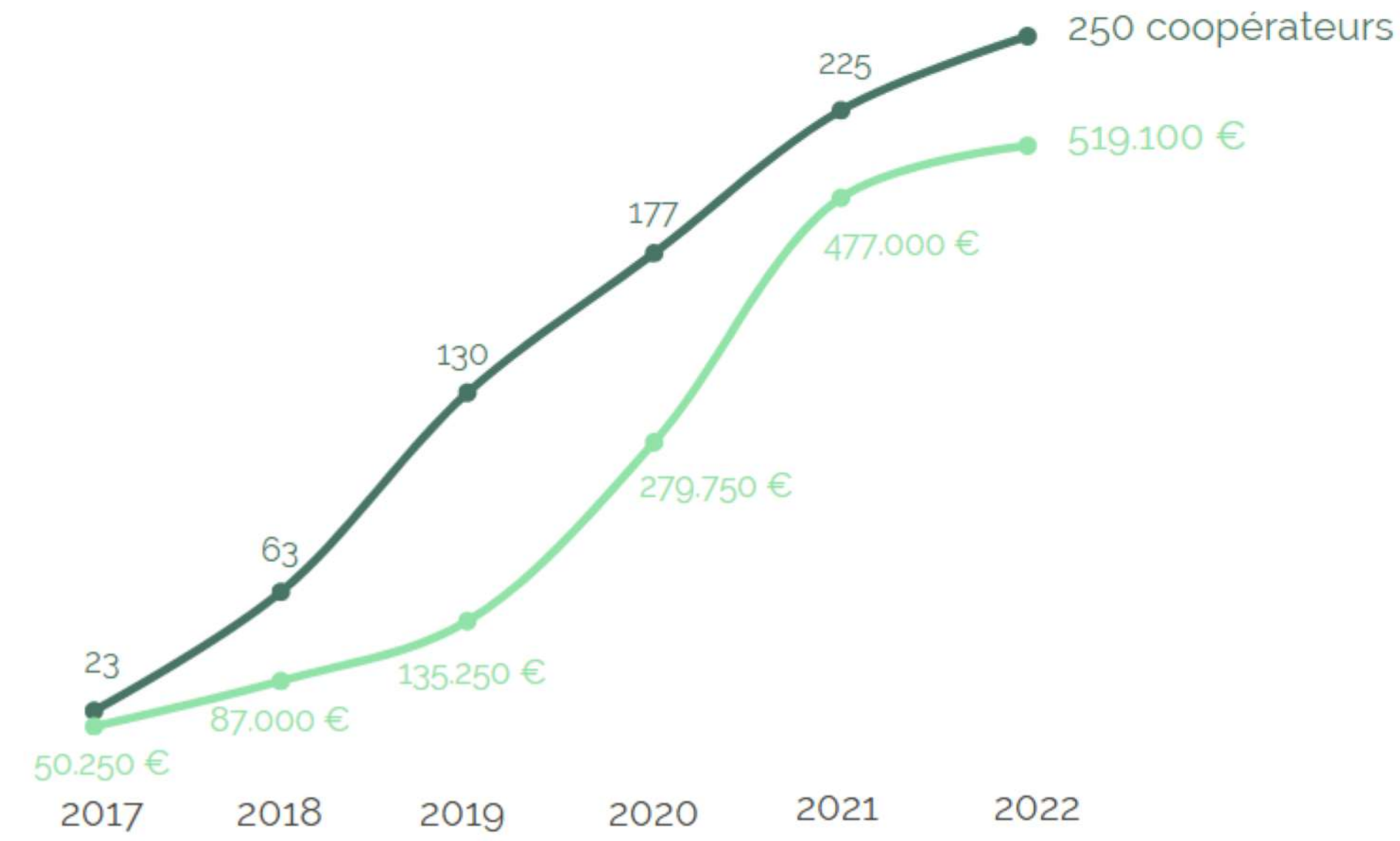
2022
Financement de
Polyperception & Evazion



Objectif fin 2022	+50.000 €	investi dans notre coopérative d'investissement à impact
Capitaux	118 800 € / 550.000 €	
Coopératives	100 / 300	

pour financer 8 nouvelles entreprises en 2023.

Décembre 2022
Campagne de
communication



urbi  e



WILFRIED
MAGAZINE. POLITIQUE. BELGE.

C  T É



WAI O



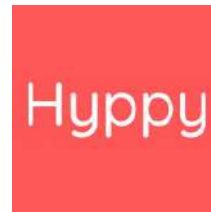
Entusia



Coucou



 bpart



Relieve Furniture



EVAZION



25

entreprises sociales financées

281k€

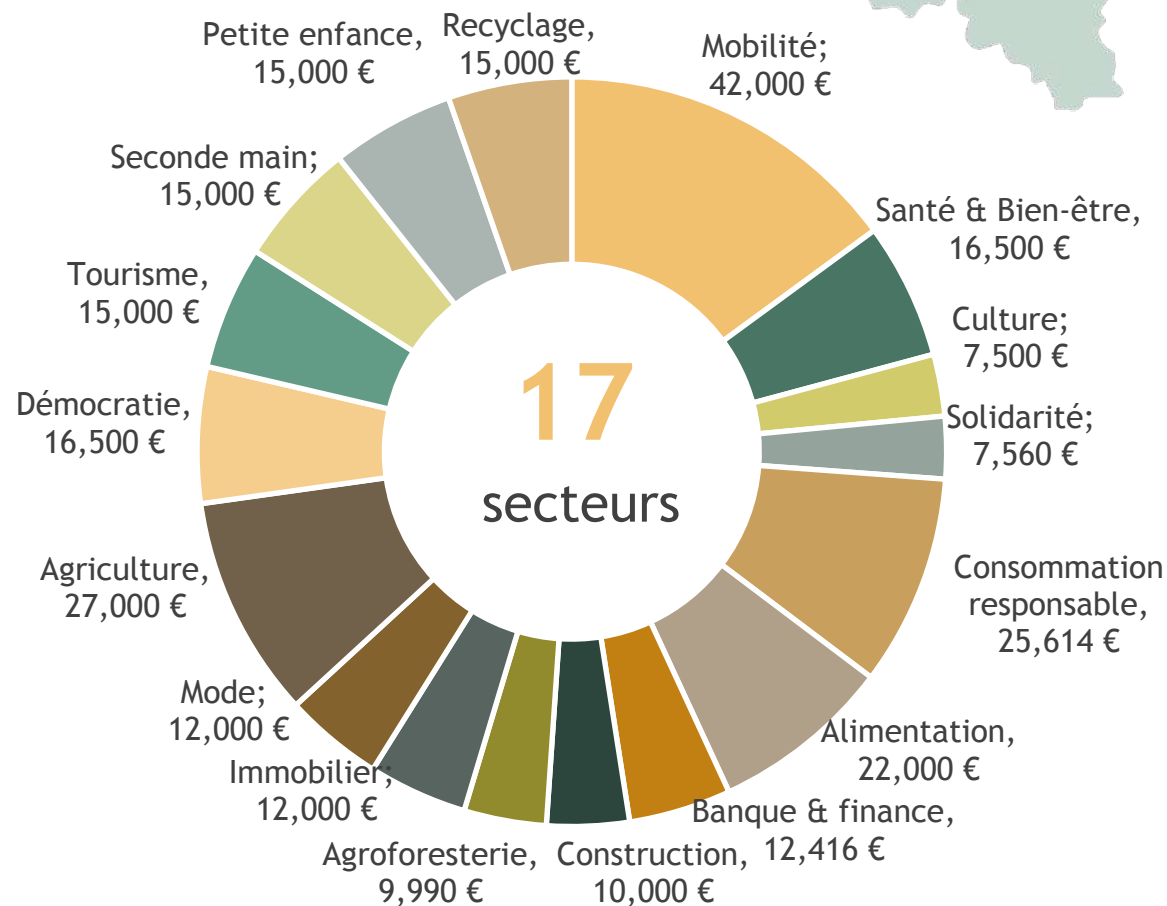
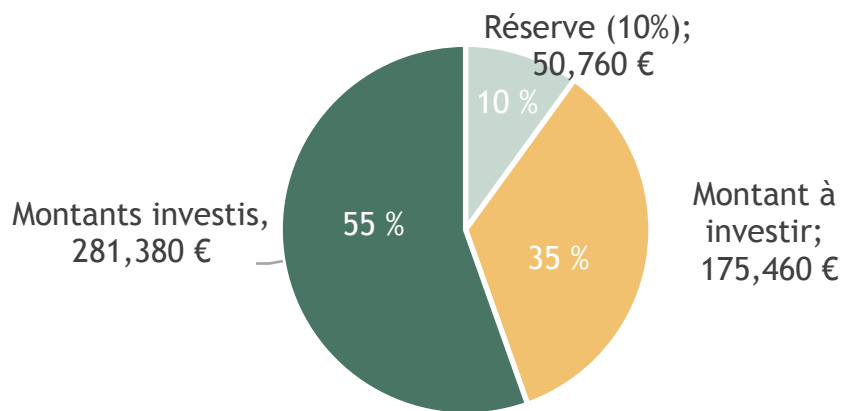
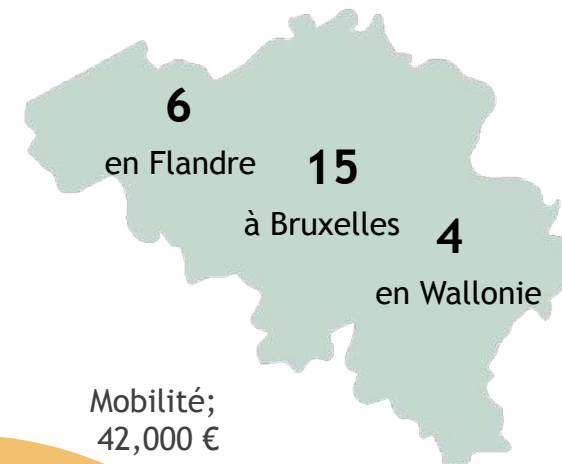
déjà investis

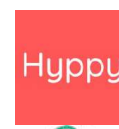
14.186€

investissement moyen en 2021

10.822€

investissement moyen depuis 2017





Objectifs pour 2023

Quelle est notre ambition ?

Objectifs pour 2023

283

coopérateurs-
investisseurs

+33

256

557.600

€ de capacité
d'investissement

+38.500 €

528.850 €

31

entreprises
sociales
financés

+6

25 +1

Objectifs pour 2023

- » Lancement du Citizenfund Charleroi Métropole & de Citizenfriends ASBL
- » 3^{ème} Citizenfund ?
- » Prise en main du Citizenfund par Astrid
- » Développement de l'aspect « réseau » du Citizenfund
- » Communication sur les impacts générés par nos investissements

Assemblée Générale

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2022
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Présentation des comptes annuels pour l'exercice 2022
4. Vote sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice 2022
5. Vote sur l'affectation du résultat 2022
6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2022
7. Vote pour l'élection de nouveaux administrateurs
8. Présentation et vote sur le budget 2023
9. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur
10. Vote pour les nouveaux membres du comité de sélection
11. Divers

1. Vote sur le procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Le 16 mai 2022, nous avons organisé notre assemblée générale ordinaire. Découvrez en pièce jointe le procès-verbal de cette assemblée (voir document « 1. PV AG 16.05.2022 ») et votez pour approuver/désapprouver ce procès-verbal.

2. Rapport du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous présenter son rapport annuel pour l'année 2022. Ce rapport résume l'ensemble du travail du Citizenfund et de sa situation pour l'année écoulée (voir document « 2. Rapport du Conseil d'Administration »).

3. Présentation des comptes annuels

			Situation fin 2022	
Revenus	Frais de gestion	1.764,00 €	Capital souscrit A	18.750,00 €
	Frais de levée de fonds	2.700,00 €	Capital souscrit B	350.500,00 €
	Apporteur d'affaire	281,95 €	Capital souscrit C	850,00 €
	Intérêts projets	917,35 €	Capital souscrit D	150.000,00 €
	Autre produits (TVA)	197,44	Capital non appelé	- 12.500,00 €
	TOTAL	5.860,74 €	Capital	507.600,00 €
Frais	RH	- €	Bénéf/perte reportée	- 18.993,22 €
	IT	902,14 €		
	Frais divers	567,50 €	Fonds propres	488.606,78 €
	Honoraires	5.134,51 €		
	Communication	115,54 €		
	Amortissement	3.576,31 €		
	TVA & taxes	347,50 €		
	TOTAL	10.643,50 €	Valeur d'une part B	240,65 €
Résultat	- 4.782,76 €	Pourcentage valeur nominale	96,26%	

4. Approbation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration vous prie de bien vouloir statuer sur le bilan, les résultats et les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés ci-dessus.

5. Affectation du résultat

La proposition d'affectation du résultat de 2022 est de reporter ce solde négatif sur la perte reportée des années antérieures (Solde reporté : 18.993,23€). Ce résultat cumulé étant négatif, nous proposons de reporter la perte et de ne pas rémunérer le capital.

6. Vote sur la décharge des administrateurs et administratrices pour l'exercice 2022

Le Conseil d'administration propose aux coopérateurs et coopératrices de décharger les administrateurs et administratrices pour l'exercice 2022.

7. Vote pour l'élection de nouveaux administrateurs

Gaëlle et Pierre sont arrivés au terme de leur mandat d'administrateur. Voici des nouveaux candidat·es pour rejoindre le conseil d'administration (déjà composé de Alain et Alexandre):



Pierre
Schmit



Diane
Delava



Olivier
Servais



Virgile
Descroix



Christel
Droogmans



Martin
Ophoven

8. Présentation et vote sur le budget 2023

Revenus	Frais de gestion	1540.00 €	Situation fin 2023	Capital souscrit A	18.750,00 €
	Frais de levée de fonds	4.500,00 €		Capital souscrit B	400.000,00 €
	Apporteur d'affaire	300,00 €		Capital souscrit C	1.350,00 €
	Intérêts projets	2.979,86 €		Capital souscrit D	150.000,00 €
	Exit projets Happy Hours	7.800,00 €		Capital non appelé	- 12.500,00 €
	TOTAL	17,119,86€		Capital	557.600,00 €
Frais	RH	- €		Bénéf/perte reportée	- 14.156,86 €
	IT	902,14 €		Fonds propres	543.443,14 €
	Frais divers	567,50 €		Valeur d'une part B	243,65 €
	Honoraires	7.214,51 €		Pourcentage valeur nominale	97,46%
	Communication	115,54 €			
	Amortissement	3.576,31 €			
	TVA & taxes	347,50 €			
	TOTAL	12.723,50 €			
Résultat		4,296,36€			

9. Vote pour les modifications du nouveau Règlement d'ordre intérieur

3 modifications :

- Augmenter le seuil d'acceptation des votes des coopérateurs à 65% (actuellement à 50%).

Supprimer le rôle d'observateur.

- Supprimer le rôle d'observateur
- Changer « Les Amis du Citizenfund » en « Citizenfriends »

9. Présentation et approbation du nouveau Règlement d'ordre intérieur

Nous souhaitons apporter quelques légères modifications au règlement d'ordre intérieur (voir document « 4. Règlement d'ordre intérieur »). Les modifications prennent en compte le changement de notre siège social, la création d'une structure transversale (voir point 11. Divers) et quelques changements de forme. Pour rappel, les statuts prévalent toujours sur le règlement d'ordre intérieur en cas de contradiction.

10. Présentation et approbation des nouveaux membres du comité de sélection

Le comité de sélection est renouvelé chaque année. Nous vous demandons donc d'élire maximum 5 coopérateurs parmi



Matthieu
Henkens



Philippe
Drouillon



Cédric
Bounameaux



Thierry van
Boeckel



Benoît
Koerperich



Patrick
Beudelot

11. Divers

Y a-t-il autre chose ?



Merci pour votre attention !